

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1491 9 October 2024

FRENCH

Original ENGLISH

Présidence : Malte

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1491^e séance plénière)

1. <u>Date</u>: mercredi 9 octobre 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture: 18 heures Clôture: 18 h 10

2. Président : M. A. Sant Fournier

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS

D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2024

Président

<u>Décision</u>: le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1488 (PC.DEC/1488) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Kazakhstan (également au nom de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Türkiye et du Turkménistan) (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 1 à la décision), Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 2 à la décision), États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 3 à la décision), Royaume-Uni (déclaration interprétative, voir la pièce jointe 4 à la décision)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. <u>Prochaine séance</u>:

Jeudi 17 octobre 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1488 9 October 2024

FRENCH Original ENGLISH

1491^e séance plénière

Journal nº 1491 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1488 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2024

(Vienne, 15 et 16 octobre 2024)

Le Conseil permanent,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la Macédoine du Nord et du Japon d'accueillir conjointement la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024,

Décide:

- 1. Que la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024 se tiendra à Vienne les 15 et 16 octobre 2024 sur le thème : « Vers des partenariats plus solides pour une paix et une sécurité durables » ;
- 2. D'organiser la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024 conformément à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans l'annexe à la présente décision.

PC.DEC/1488 9 October 2024 Annex

ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2024 « VERS DES PARTENARIATS PLUS SOLIDES POUR UNE PAIX ET UNE SÉCURITÉ DURABLES »

(Vienne, 15 et 16 octobre 2024)

Coorganisée par le Ministère japonais des affaires étrangères, le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Macédoine du Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

I. Ordre du jour

Mardi 15 octobre 2024

14 heures – 15 heures

Observations liminaires (retransmises en direct)

Allocutions:

- Représentant(e) de la Macédoine du Nord/de la Présidence, du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération
- Représentant(e) du Japon
- Représentant(e) de la Présidence de l'OSCE (Malte)
- Représentant(e) de la Finlande/de la Troïka/de la Présidence, du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération
- Secrétaire générale par intérim de l'OSCE
- Représentants des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération

15 heures – 16 h 30

Séance 1 : Renforcement des synergies entre l'OSCE et l'Asie pour faire progresser les engagements mondiaux en faveur du programme sur les femmes et la paix et la sécurité

L'objectif de cette séance est de permettre d'échanger les données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements tirés dans la promotion de l'autonomisation des femmes et de leur participation égale au secteur de la sécurité et aux processus de paix. L'accent sera mis en particulier sur :

- les initiatives et les activités visant à remédier aux difficultés actuelles dans la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité;
- les meilleures pratiques et les approches novatrices en matière d'intégration des perspectives de genre dans les cadres de résolution des conflits et de consolidation de la paix;
- les initiatives de collaboration destinées à accroître la capacité des femmes (à tous les niveaux de la prise de décisions) de participer aux processus de médiation et de facilitation du dialogue.

Mercredi 16 octobre 2024

10 heures – 11 h 30

Séance 2 : Renforcement d'une coopération efficace entre l'OSCE et l'Asie pour relever les défis posés par le changement climatique

En tant que multiplicateur des menaces, le changement climatique peut exacerber les problèmes économiques et la dégradation de l'environnement, ce qui peut en définitive nuire à la prospérité, la stabilité et la sécurité dans l'espace de l'OSCE et au-delà. Cette séance portera essentiellement sur :

- l'intersection des incidences du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des risques pour la sécurité;
- des études de cas illustrant les incidences que le changement climatique peut avoir sur la sécurité, aussi bien en Asie que dans l'espace de l'OSCE;
- les stratégies de coopération dans le cadre des efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience et le développement durable;
- l'importance d'une approche multipartite pour faire face au changement climatique, y compris la promotion d'une participation effective des femmes.

11 h 30 – midi

Pause-café

Midi – 13 heures

Séance 3 : Renforcement et protection de l'état de droit et des droits humains en tant que facteurs essentiels d'une paix et d'une sécurité durables

Le respect de l'état de droit et des droits humains est indispensable pour la paix, la sécurité et le développement durable conformément aux engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE et à la législation nationale et internationale. Cette séance portera essentiellement sur :

- les défis que soulèvent et les possibilités qu'offrent une coopération accrue dans la promotion de l'état de droit;
- le renforcement de l'état de droit grâce au développement des systèmes juridiques ;
- l'importance de la protection des droits humains, une attention particulière étant accordée aux efforts de lutte contre la discrimination;
- les cadres de collaboration en vue de renforcer les cadres juridiques et les pratiques en matière de gouvernance;
- l'importance de l'indépendance de la justice et des initiatives anticorruption.

13 h 30 – 14 heures Observations finales

II. Participation

Les États participants de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations internationales qui peuvent être invitées sont les organisations s'occupant de questions de sécurité mentionnées dans la Décision nº 951 du Conseil permanent en date du 29 juillet 2010.

Il sera envisagé la possibilité d'inviter des instituts scientifiques s'occupant de questions de sécurité, des groupes de réflexion de stature internationale et des ONG à se faire représenter en tant que membres des délégations nationales.

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence débutera le 15 octobre 2024 à 14 heures (observations liminaires) et s'achèvera le 16 octobre 2024 à 14 heures.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

La Conférence se tiendra à Vienne. La langue de travail sera l'anglais.

FRENCH

Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation kazakhstanaise (également au nom de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Türkiye et du Turkménistan) :

« Merci, Monsieur le Président.

Les États participants ci-après – Azerbaïdjan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Türkiye et Turkménistan – souscrivent à cette déclaration.

À propos de l'adoption de cette décision sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024, nous tenons à faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Nous nous félicitons de l'offre de la Macédoine du Nord et du Japon d'accueillir conjointement la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024 les 15 et 16 octobre 2024 à Vienne. Nous exprimons notre soutien en faveur de l'ordre du jour de la Conférence asiatique qui portera sur le thème "Vers des partenariats plus solides pour une paix et une sécurité durables".

Exerçant actuellement la Présidence de l'Organisation des États de langue turcique, nous souhaitons rappeler que – il y a de cela 15 ans – l'Accord de Nakhitchevan portant création du Conseil de coopération des États de langue turcique a été signé le 3 octobre 2009.

Au cours du huitième Sommet tenu en novembre 2021 à Istanbul, ce Conseil est devenu l'Organisation des États de langue turcique.

L'Organisation se consacre au renforcement de la paix et de la stabilité, à la promotion d'une large coopération et à la révélation des possibilités de développement commun entre ses États membres.

L'Organisation œuvre dans des domaines similaires à ceux de l'OSCE, ce qui offre des possibilités inexploitées d'accroître la coopération entre les deux organisations.

À cet égard, nous comptons bien que la Présidence de la Macédoine du Nord fera figurer l'Organisation des États de langue turcique sur la liste des organisations invitées à la Conférence asiatique qui doit avoir lieu prochainement.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe à la décision et incluse dans le journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »

FRENCH

Original: RUSSIAN

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus relatif à la décision du Conseil permanent sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024, la Fédération de Russie note ce qui suit :

Nous regrettons que l'OSCE ait renoncé à l'élaboration et l'adoption collective de décisions, qui sont désormais préparées par un groupe de pays et soumises aux autres États en tant que document final qui, dans la pratique, ne fait pas l'objet d'amendements.

La Fédération de Russie désapprouve les formulations utilisées dans la décision concernant les perspectives de genre et liant le climat et la sécurité dans une seule phrase — formulations qui dépassent la portée des engagements de l'OSCE dans ce domaine — et ne les considère pas comme créant un précédent. Nous soulignons que notre expression de soutien en faveur de la décision est fondée sur notre souci de préserver le consensus au sein de l'Organisation.

Nous invitons la Présidence maltaise du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération à tenir compte de ces observations lors des préparatifs de la Conférence asiatique de l'OSCE en 2025. Nous sommes disposés à participer de manière constructive à cette tâche.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit incluse dans le journal de la séance du Conseil permanent de ce jour. »

FRENCH

Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« À propos de la décision sur les dates, l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2024, que le Conseil permanent vient d'adopter, les États-Unis souhaitent faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Les États-Unis remercient la Macédoine du Nord de ses consultations inclusives sur l'ordre du jour de la Conférence asiatique de l'OSCE. La sécurité de l'espace Indo-Pacifique est indissociablement liée à celle de l'espace de l'OSCE, de sorte que nous nous réjouissons du consensus obtenu sur un ordre du jour permettant l'examen approfondi de ces liens.

Comme l'ensemble des États participants en étaient convenus dans les décisions n°14/04 et 14/05 du Conseil ministériel, un concept global de sécurité doit prendre en compte le genre. Comme décidé également dans la Décision n° 3/21 du Conseil ministériel, le mandat de l'OSCE englobe clairement la lutte contre les incidences du changement climatique et devrait, par ailleurs, prévoir une participation effective des femmes à la prise de décisions concernant le climat.

Les États-Unis soutiennent sans réserve la Macédoine du Nord et le Japon dans la tenue d'une conférence qui traite de ces thèmes.

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour. »

FRENCH

Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Faite par la délégation du Royaume-Uni :

« Merci, Monsieur le Président.

Le Royaume-Uni souhaite faire une brève déclaration interprétative au titre des règles de procédure pertinentes de l'OSCE.

Nous sommes heureux qu'un consensus ait pu être obtenu sur cette décision, en particulier après les consultations transparentes et inclusives menées par nos collègues de Macédoine du Nord exerçant la Présidence du Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération.

Nous soutenons les sujets qui ont été retenus pour les séances thématiques tels qu'ils ont été présentés, des sujets qui nous offrirons l'occasion d'avoir, avec nos partenaires asiatiques, des débats enrichissants sur des questions d'intérêt commun.

Merci. »